Le Communiqué du Conseil des ministres du 25 octobre 2016

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, jeudi 25 octobre 2016, à 15 heures, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat adresse ses remerciements aux populations des régions de Kaolack, Kaffrine, Tambacounda et Saint-Louis, pour leur accueil chaleureux et leur mobilisation exceptionnelle, à l'occasion de sa tournée économique dans les zones de production visitées et de l'inauguration de la centrale solaire de Bokhol. Après avoir félicité l'ensemble des agriculteurs du Sénégal qui œuvrent, sans relâche, à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire des populations, le Président de la République salue l'action des ministres de l'Agriculture et de l'Elevage, l'encadrement efficace des autorités administratives et des services techniques de l'Etat. Le chef de l'Etat a magnifié leur contribution à l'amélioration de la productivité agricole, du stockage et de la conservation des productions, ainsi que leur commercialisation dans les meilleures conditions.

Le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de poursuivre les efforts de développement de l'agriculture qui demeure le secteur moteur du Plan Sénégal Emergent, en veillant à l'allocation équitable et optimale des ressources mobilisées au profit des producteurs, au développement des filières, selon une approche chaîne de valeurs, à la dotation en facteurs de production et d'intrants de qualité et à l'ancrage d'un système de financement adéquat du secteur.

Dans cette perspective, le Président de la République indique au Gouvernement la nécessité de promouvoir en particulier, la filière « Banane», en vue de l'émergence d'un label "Banane du Sénégal", avec un objectif national de production de 50.000 tonnes en 2019, et d'assurer une restructuration efficace de la SONACOS SA, afin de consolider la réhabilitation de la filière arachidière et la place primordiale de l'agriculture dans la création de richesses au Sénégal.

Appréciant les performances remarquables du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), qu'il a initié et lancé, en juillet 2015, le Président de la République adresse ses félicitations au Secrétaire d'Etat chargé du Suivi du PUDC, à la Direction nationale du PUDC, au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), agence d', au Génie militaire et aux ministères sectoriels engagés dans la réalisation des projets. En effet, après une année de mise en œuvre, la composante "Développement des Infrastructures Socio-économiques" a permis de réaliser 157 forages, 68 châteaux d'eau et 1734 km de linéaire de réseau au profit de 660.000 habitants, 790 km de pistes, de fournir 1000 équipements post récoltes, 13 moissonneuses et 400 motopompes pour améliorer la productivité, en plus de l'électrification en cours de 406 villages.

| , |

Dès lors, en vue de la consolidation des performances du PUDC, programme emblématique de sa vision d'un développement national accéléré, équitable, solidaire et durable, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à accroître les ressources allouées au PUDC, et de travailler dans les meilleurs délais en vue de la pérennisation du cadre institutionnel du programme.

Revenant sur l'inauguration, le 22 octobre 2016 à Bokhol, de la centrale solaire de 20 MW, financée suivant un mode de partenariat public-privé (PPP) innovant, le Président de la République salue la réalisation de ce projet précurseur, qui illustre sa vision d'un mix énergétique largement ouvert aux énergies renouvelables et aux technologies propices à l'efficience énergétique.

Après avoir félicité le Ministre de l'Energie et du Développent des Energies renouvelables, le Directeur Général de la Senelec, le secteur privé national et international, le Chef de l'Etat annonce l'inauguration prochaine d'une autre centrale solaire de 20 MW à Malicounda, ce qui place le Sénégal parmi les nations leaders en Afrique en matière d'énergie propre.

Le Président de la République demande également au Gouvernement d'assurer l'application intégrale des dispositions incitatives de la loi d'orientation sur les énergies renouvelables, et de faciliter l'édification des projets de centrale solaire, en corrélation avec l'objectif de taux d'électrification rurale de 60 % à l'horizon 2017- 2020.

Ainsi, le Président de la République demande au Gouvernement d'examiner les modalités d'une baisse des prix de l'électricité d'ici à janvier 2017, de veiller à l'application d'une tarification optimale au niveau des concessions d'électrification rurale, et de continuer sur la voie des réformes consolidante du secteur de l'électricité.

Rappelant par ailleurs l'importance primordiale qu'il attache à la situation des retraités, notamment à la revalorisation notable de leurs pensions, ainsi qu'à l'amélioration soutenue de leur prise en charge sanitaire et sociale, le Chef de l'Etat salue l'approbation par le Conseil d'Administration de l'IPRES, de sa décision d'appliquer la mensualisation du paiement des pensions de retraite, ainsi que la revalorisation des taux de pension de 10 %, à compter de janvier 2017. Dans la même perspective, le Président de la République demande au Gouvernement d'examiner les modalités opérationnelles de l'institution d'une pension minimale, et d'un régime fiscal dérogatoire, applicable aux institutions de prévoyance sociale.

Concluant sur ce point, le Chef de l'Etat invite le Premier ministre à prendre les diligences requises en vue de la tenue, avant la fin de l'année 2016, de la deuxième conférence sociale dont le thème est axé sur la Modernisation du Système national de Retraite.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda, en informant le Conseil de la visite officielle qu'il effectuera, du 26 au 28 octobre 2016, en Pologne et de l'installation du Haut Conseil des Collectivités Territoriales, le 31 octobre 2016. Il adresse ses félicitations à Monsieur Ousmane Tanor Dieng, pour sa nomination comme Président de l'Institution. Il exprime enfin ses encouragements à l'ensemble des membres du Haut Conseil des Collectivités Territoriales pour la réussite de leur importante mission.

Le Premier Ministre a adressé les félicitations du Gouvernement au Président de la République pour sa décision d'ouvrir le nouvel axe autourier Diamniadio-AIBD-SINDIA dans les meilleures conditions, notamment tarifaires, au profit des usagers. Il a par ailleurs, rendu compte du suivi et de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte du déroulement de la campagne agricole 2016-2017.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

 le projet de décret portant application de la loi n°2015-18 du 13 juillet 2015 portant Code de la Pêche maritime.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Vincent BADJI, Conseiller des Affaires étrangères principal, Ambassadeur du Sénégal en République du Cameroun, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, avec résidence à Yaoundé;
- Madame Anna Sémou FAYE, Ambassadeur du Sénégal en République de Guinée, est nommée, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Docteur Ernest Bai KOROMA, Président de la République de Sierra Leone, avec résidence à Conakry;

- Monsieur Ibrahima Kane, Polytechnicien, Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, précédemment Directeur exécutif du FONSIS en charge des Infrastructures, de l'Agriculture et de l'Agrobusiness, est nommé Directeur général du FONSIS, en remplacement de Monsieur Amadou HOTT;
- Monsieur Souleymane Demba SY, Administrateur civil, est nommé Inspecteur des Affaires
 Administratives et financières (IAAF) au ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural en
 remplacement de Monsieur Youssoupha NDIAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de
 retraite;
- Monsieur Mame Ndéné LO, Ingénieur agronome est nommé Inspecteur technique au ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural;
- Monsieur Francis DIOUF, Juriste, est nommé Inspecteur technique au ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural;
- Monsieur Papa Baba DIASSE, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, précédemment Inspecteur d'académie de Rufisque, est nommé Inspecteur d'académie de Thiès, en remplacement de Madame Khadidiatou DIALLO, appelée à d'autres fonctions;
- Madame Khadidiatou DIALLO, Inspectrice de l'Enseignement élémentaire, précédemment Inspectrice d'académie de Thiès, est nommée Inspectrice d'académie de Kaolack, en remplacement de Monsieur Alioune NDIAYE, appelé à d'autres fonctions;
- Monsieur Cheikh DIONE, Inspecteur de l'Enseignement moyen-secondaire, précédemment Inspecteur d'académie de Sédhiou, est nommé Inspecteur d'académie de Rufisque, en remplacement de Monsieur Papa Baba DIASSE, appelé à d'autres fonctions.

Le Ministre, Porte-parole du Gouvernement